

BULLETIN D'INSCRIPTION

FL82

FORMEZ-VOUS À LA PERFORMANCE ENERGETIQUE. GAGNEZ EN SAVOIR-FAIRE.

 PARTICIPER A LA FORMATION : **ETANCHEITE A L'AIR DES BATIMENTS**

 Dates : **19-20 mai 2016**

 Horaires : **9h00-12h30 et 14h00-17h30**

 Effectif : **de 8 à 12 stagiaires**

 Coût : **700€ TTC/stagiaire**

Lieu : Plateforme interprofessionnelle 7 Avenue Joséphine Baker 24200 Sarlat - Rébecca DAIN : 05 53 31 56 25

Au moins 4 semaines avant la date de formation, votre présent bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque d'acompte de 250€ à l'ordre d'IFECO doit être adressé à IFECO.

Le solde soit 450€ sera réglé le premier jour de la formation.

Le présent bulletin d'inscription signé par le client tient lieu de bon de commande auprès d'IFECO et vaut acceptation des conditions générales de vente d'IFECO situées au verso.

RENSEIGNEZ VOTRE FICHE ENTREPRISE (tous les champs sont obligatoires):

Raison sociale - Dénomination Entreprise :

N° Siret : Code NAF/APE :

N° TVA intracommunautaire :

 La taille de votre entreprise est de : moins de 10 salariés plus de 10 salariés

Nom- prénom chef d'entreprise ou artisan :

Adresse entreprise :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

INSCRIVEZ VOTRE ou VOS STAGIAIRES (champs obligatoires - une ligne par stagiaire):

Sexe (M-F)	Nom - Prénom	Date de naissance	Classification	Salarié / non salarié	Téléphone mobile	Mail

Classification : 1 Ouvrier d'exécution – 2 Ouvrier professionnel – 3 Compagnon professionnel – 4 Maître ouvrier, chef d'équipe – 5 Employé – 6 Agent de maîtrise, technicien – 7 AIC – 8 Gérant salarié ou PDG salarié – 9 Artisan ou gérant non salarié – 10 Conjoint non salarié

RENSEIGNEZ VOTRE OPCA (mention obligatoire) :

 FAFCEA CONSTRUCTYS -10 salariés CONSTRUCTYS +10 salariés option A Sans OPCA

 Autre OPCA (précisez lequel) :

Pour suivi formation

IFECO®
8 Place Marcel Lenoir
82000 Montauban
Tél : 05 31 05 00 54
Fax : 05 31 05 00 04
formation@ifeco.fr

Pour suivi administratif

IFECO®
8 Place Marcel Lenoir
82000 Montauban
Tél : 05 31 05 00 58
Fax : 05 31 05 00 04
admin@ifeco.fr

 À Le
 Signature et cachet de l'entreprise :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes réalisés par IFECO. Toute inscription implique l'acceptation sans réserves des présentes Conditions Générales de Vente. A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces Conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de l'inscription et prévalent sur tout autre document.

Modalités d'inscription

Toute inscription prend effet à réception du bulletin d'inscription renseigné, validant votre accord sur l'objectif, le contenu, les pré-requis, la date et le coût de la formation, signé par une personne habilitée.

L'inscription d'un stagiaire bénéficiant d'un financement OPCA ou d'un financement privé sera définitive qu'après réception par IFECO du chèque d'acompte (généralement 30%). L'inscription d'un stagiaire bénéficiant d'un financement Pôle Emploi sera définitive qu'après réception par IFECO de l'accord de prise en charge de Pôle Emploi. L'inscription d'un stagiaire bénéficiant d'un financement d'une société de reclassement ou d'une société d'intérim sera définitive qu'après réception par IFECO de la convention signée par cette société.

L'inscription est valable pour la totalité de la formation.

Les inscriptions sont prises dans leur ordre d'arrivée. Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

IFECO se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission d'un stagiaire. IFECO pourra confier la conduite de tout ou partie de l'action de formation à un autre organisme de formation avec lequel il aura passé un accord de sous-traitance.

Administration

Selon les besoins du financeur, IFECO s'engage à fournir au stagiaire les documents nécessaires à la demande de prise en charge de la formation, les documents administratifs de la session et les documents de clôture de l'action.

IFECO adresse tous ces documents **par courriel** au stagiaire.

Le stagiaire est le seul habilité à adresser ces documents à son financeur. IFECO ne peut se substituer au stagiaire.

Convocation

Une convocation est adressée, à l'avance, à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaires...)

Les contenus annoncés sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'actualité et de l'évolution des connaissances dans le secteur concerné.

Report – Annulation d'inscription

L'entreprise conserve la possibilité de reporter ou d'annuler l'inscription d'un ou plusieurs stagiaires. Ces demandes de report ou d'annulation devront se limiter aux cas de force majeure dûment justifiables et ne pourront être acceptées que si elles surviennent plus de deux semaines avant le début du stage. Passé ce délai, IFECO facturera l'intégralité de la formation.

L'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de module de formation n'est pas acceptée.

Toute session commencée est due en totalité. L'absentéisme non signalée par l'entreprise ou l'abandon du stagiaire ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir sur le prix de la formation.

Report – Annulation de session

IFECO se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session de formation en cas de force majeure dûment justifiable sans donner lieu à une quelconque indemnité. En cas d'annulation de son fait, IFECO rembourse à l'entreprise le montant versé à l'inscription pour la formation qui n'aura pas été dispensée. IFECO avertit dans les plus brefs délais l'entreprise et/ou le stagiaire qui est inscrit prioritairement sur une session identique.

Tarifs

Les tarifs sont exprimés en Euros nets de taxes (TVA non applicable art.293B du CGI).

Conditions de paiement

Le stagiaire bénéficiant d'un financement OPCA ou d'un financement privé règle le solde de la formation (70%) dès le premier jour de la formation.

Le coût de la formation d'un stagiaire bénéficiant d'un financement Pôle Emploi ou d'un financement d'une société de reclassement ou d'une société d'intérim est réglé par ces organismes sur présentation de facture à 30 jours fin de mois.

Tout retard ou incident de paiement est passible, après mise en demeure, d'une pénalité de retard calculée au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (loi 92-1442).

Dans le cas d'une prise en charge du coût de la formation par un OPCA, il appartient à l'entreprise de se faire rembourser directement sa quote-part.

Facturation – Documents contractuels

Les enseignements dispensés, conformément à la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle, font l'objet d'une convention de stage. Cette convention, établie en deux exemplaires, est adressée à l'entreprise avant le début de la formation. Une attestation de stage et, le cas échéant, une attestation de compétence sont adressées à l'entreprise à l'issue de la formation, pour remise au stagiaire.

La facture, établie au nom de l'entreprise, est adressée à l'issue de la formation.

Assurances

Le stagiaire reste responsable, pendant toute la durée de la formation, vis à vis des tiers et d'IFECO. Il doit donc être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de natures diverses.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par l'entreprise et/ou le stagiaire à IFECO, dans le cadre des actions de formation pourront être communiquées aux partenaires formateurs d'IFECO pour les besoins des dites formations.

Par ailleurs, l'entreprise et/ou le stagiaire peut être amené à recevoir, par l'intermédiaire d'IFECO, des propositions d'autres sociétés par tous moyens d'information ou de communication, qu'ils soient postaux ou électroniques. L'entreprise et/ou le stagiaire peut à tout moment s'y opposer en informant IFECO par écrit, fax ou e-mail. Conformément aux termes de la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978, harmonisée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'entreprise et/ou le stagiaire peut faire valoir auprès d'IFECO, un droit d'accès et de rectification des informations transmises le concernant.

Election de domicile - Litiges

L'élection de domicile d'IFECO est faite à son siège social. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable sont de la compétence exclusive du Tribunal de Montauban.